

Nombreux sont ceux qui refusent de voir la réalité et disent aux autres qu'il suffit de porter plainte. Voici mon témoignage sur les actions judiciaires que j'ai engagées contre la mairie de Pornic :

J'ai saisi la justice administrative jusqu'au Conseil d'Etat pour des faits avérés dans l'affaire de la fusion Pornic-Sainte-Marie. La Haute Juridiction juge « en droit ». Elle n'a pas contesté les faits mais, dans le cas du transfert d'électeurs, elle a estimé que je n'étais pas dans l'urne pour prouver le vote des « transférés ». Pour l'utilisation de 65 000 € payés par les contribuables pendant la campagne du referendum exclusivement en faveur de la fusion, le Conseil a jugé cette utilisation abusive mais a considéré que les adversaires avaient pu s'exprimer (en usant leurs semelles et par un blog) et que cela n'avait pas altéré la décision du scrutin.

J'avais aussi saisi la Commission des Sondages, pendant la campagne sur le referendum après un sondage « bidon » par une société de marketing et qui montrait que les intentions de vote étaient en faveur de la fusion à 56 % (or l'écart final n'était que de quelques voix). La Commission des sondages m'a répondu qu'elle était incompétente car ce N'ETAIT PAS UN REFERENDUM.

J'ai aussi saisi, en juin 2008, la juridiction financière, la Chambre Régionale des Comptes, lorsque j'ai découvert l'utilisation frauduleuse de cinq cartes de carburant anonymes de la ville de Pornic, les « cartes hors-parc ».

Il est possible pour un élu, détenteur d'une carte hors-parc, non seulement l'utiliser pour ses déplacements personnels (ce qui est illégal) mais aussi se faire rembourser le carburant déjà payé par la carte « hors parc » au titre des indemnités kilométriques (ce qui est un détournement de fonds public).

La justice pénale a été saisie dans le cadre d'une enquête préliminaire (procédure dans laquelle il n'y a pas de juge d'instruction ni d'avocat). Tout vient à point pour qui sait attendre !

J'ai aussi saisi la Commission de Contrôle des Comptes de Campagne quand j'ai découvert que les cartes de carburants avaient été utilisées pendant la campagne des législatives de 2007...mais il était trop tard.

Je me limite volontairement aux actions que j'ai personnellement engagées et financées.

Jean-François Cossé  
Ancien maire délégué de Sainte-Marie-sur-Mer